



Pour un audiovisuel public fort, financé et protégé

Les sénateurs examinent ce 23 octobre une proposition de loi LR portant sur le financement de l'audiovisuel public, après son adoption par la commission des finances et avant sa transmission à l'Assemblée nationale. Le texte vise à prolonger le mécanisme actuel de financement par une fraction de la TVA, provisoirement mis en place lorsqu'a été votée, en 2022, la disparition de la contribution à l'audiovisuel public (ex-redevance).

La fin de ce système étant, à l'origine, prévue pour le 31 décembre 2024, il y a donc urgence pour l'audiovisuel public. Dans ces conditions, le SNJ-CGT et le SNRT-CGT Audiovisuel peuvent admettre son prolongement, mais uniquement de façon provisoire. La CGT n'oublie pas que la TVA est l'impôt le plus injuste et porte plus lourdement sur les populations les plus fragiles socialement. Elle demande la mise en place d'un autre système, plus protecteur et plus juste socialement.

La budgétisation de l'audiovisuel public ne saurait, non plus, être la solution, à cause du manque de stabilité et de visibilité qu'elle entraînerait, ainsi que le risque accru d'ingérence de l'exécutif dans les programmes et les contenus d'information, ce qui altérerait la confiance du public.

Pour le long terme, le SNJ-CGT et le SNRT-CGT Audiovisuel revendiquent, dans un argumentaire transmis aux parlementaires, la création d'un « fonds de garantie de l'information indépendante, du savoir et de la création ». Ce dernier serait alimenté par une contribution universelle, affectée au financement des médias publics, dont le montant serait progressif en fonction des revenus de chacun, afin de garantir aux citoyens l'accès à la création et à une information fiable à la télévision, à la radio, sur les plateformes et les réseaux sociaux.

La sénatrice Sylvie Robert a déposé une proposition de loi prévoyant un système de financement similaire à notre revendication.

Le SNJ-CGT et le SNRT-CGT Audiovisuel insistent sur le rôle fondamental de l'audiovisuel public (France Télévisions, Radio France, France Média Monde, Arte et l'INA) et sur la nécessité d'un financement – pérenne, indexé sur l'inflation – et de moyens à la hauteur de ses missions. Ainsi, il se doit de remplir des fonctions essentielles d'éducation et d'information indépendante et fiable, face, notamment, aux défis de la désinformation et de la concentration des médias. C'est tout l'écosystème de la production audiovisuelle et du cinéma qui dépend du bon financement de l'audiovisuel public.

Pour les mêmes raisons d'indépendance et de pluralisme de l'information dans les différentes composantes de l'audiovisuel public, nous rejetons toute velléité de ressortir des cartons la loi de fusion-holding, dont l'examen a été mis entre parenthèses par la dissolution de l'Assemblée nationale.

Le SNJ-CGT et le SNRT-CGT Audiovisuel demandent également que l'audiovisuel public soit protégé par la Constitution. Une garantie d'autant plus nécessaire à l'heure où l'extrême droite souhaite sa privatisation, c'est-à-dire sa disparition.

Nous ne voulons plus entendre parler, non plus, des plans d'économies et autres « synergies » qui sévissent depuis plus de dix ans et ont fortement abîmé l'audiovisuel public : suppressions massives de postes, disparition des éditions nationales sur France 3, conditions de travail indignes pour les correspondants à l'étranger, recours massif à la sous-traitance, multidiffusions au détriment des créations originales...

C'est bien d'un audiovisuel public, fort, financé et protégé dont ont besoin les citoyens et que le SNJ-CGT et le SNRT-CGT Audiovisuel défendront sans relâche.

Paris, le 23 octobre 2024

SNJ-CGT

263, Rue de Paris – Case 570 – 93514 MONTREUIL CEDEX Tél.: 01.55.82.87.41– www.snjcgt.fr – c ontact@ s njcgt.fr

SNRT-CGT Audiovisuel

France Télévisions – Pièce V2839 – 7 esplanade Henri de France 75907 PARIS Cedex 15 Tél. 01.56.22.87.41 / 06.80.13.40.82 – w www.snrt-cgt-audiovisuel.org